

ACTEURS	OBJECTIFS	POTENTIEL DE NUISANCES	INTÉGRATION
MO (Maître d'ouvrage)	Autorisation rapide, au moins cher	Méconnaissance des risques, ne veut pas payer	Lui expliquer risques, enjeux et acteurs
Architecte	Veut réaliser SON projet, croit connaître l'environnement	Connait peu ou mal les enjeux environnementaux, mais croit savoir	Lui expliquer risques, enjeux et acteurs
Autorités communales	Variables, souvent instables	L'opposition comme tremplin politique Girouette	Dossier béton Négociation
Services cantonaux	Chacun défend son objectif sectoriel (faune, flore, nature, bruit, etc.), parfois contradictoires. Pas de pesée des intérêts	Important Difficile de faire changer une position écrite Positions utilisées par les juges	Identifier au plus tôt les acteurs, les attentes et les freins Expliquer le projet et les enjeux du MO Négocier séparément Mobiliser la hiérarchie
Justice	Appliquer la loi	Pas de pesée des intérêts : point faible = couperet. Délais incertains, longs	Faire un dossier «béton», sans aucun point faible légal
Voisins, opposants potentiels	Inquiétude, conserver le statu quo ante Parfois profiteurs	Important, Peuvent faire recours, retarder longtemps ou faire arrêter le projet	Information, écoute le plus tôt possible Prise en compte des craintes, même infondées, si possible
Avocats des opposants	Tout faire pour obtenir gain de cause (en général arrêt du projet)	Va attaquer non pas les objectifs de l'opposant, mais le point faible du dossier (souvent trafic et bruit)	Faire un dossier «béton», sans aucun point faible légal
Associations de protection de l'environnement	Sectoriels, mais en général clairs	Important, peuvent faire recours, souvent intransigeantes	Informers, connaître tôt leurs objectifs et les intégrer au projet